



## Compte rendu du conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2017

Sont présents :, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff , Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Philippe Michaud, Madame Nathalie Weill, Monsieur Jean- Michel Bon, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Leloup, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Monsieur Gérard Leguay (procuration à Monsieur Serge Bavard), Madame Michèle Baudoin, (procuration à Madame Antoinette Graff), Madame Olga Pecaud, (procuration à Madame Annick Niporte).

Absente : Madame Claudine Lenet

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance

### Le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2017 est adopté à l'unanimité

#### 1- Frais d'écolage 2016-2017

Mme GRAFF, adjointe aux affaires scolaires, présente les éléments financiers afin de fixer les frais d'écolage pour l'année 2016-2017. Les coûts réels de fonctionnement en 2015/2016, sont de 1196 € par élève pour l'école maternelle et 423 € par élève pour l'école élémentaire. L'année précédente le montant des frais d'écolage était fixé à 565 € pour les enfants de l'école maternelle et à 401 € pour les enfants de l'école élémentaire. Il est précisé que 11 enfants en maternelle et 25 enfants en élémentaire sont concernés par cette disposition.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité par 17 voix pour et une abstention (D. Duchamp) le montant des frais d'écolage pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit: 600 € pour les élèves de l'école maternelle, 401 € pour les élèves de l'école élémentaire.

#### 2- Subventions aux associations

Mr DUCHAMP propose au conseil municipal de fixer le montant des subventions aux associations qui en ont fait la demande. Il détaille le travail et les propositions de la commission :

- 22 dossiers de demande ont été reçus et sont conformes aux attendus
- Etude de l'évolution des subventions versées depuis 2010,
- Comparaison du budget prévisionnel et du budget réalisé en 2016 pour chaque association.
- L'ACTS n'ayant pas présenté de budget prévisionnel, et l'ACSEP n'ayant pas présenté le financement détaillé du projet spécifique pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle, il est proposé de reporter la décision d'attribution.
- Les bouilleurs de crus ne seront pas bénéficiaires de subvention en contrepartie du financement du raccordement électrique de leur local.
- « les amis du chalet » voient leur subvention baisser à contrario de « Saint Rémi », car il est plus pertinent pour la commune de subventionner une association qui a pour objet de valoriser le patrimoine culturel de la commune.
- Mise en évidence de la difficulté de renouveler les personnes bénévoles,

Mr MICHAUD évoque le modèle associatif du « foyer rural », comme modèle efficient.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 17 voix pour et une abstention (D. Duchamp) d'attribuer les subventions aux associations telles qu'elles sont présentées.

### **3- Prise en charge des frais d'acte de cession des terrains au GIE La Venelle**

Par délibération du 9 février 2017, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les échanges de terrains entre la commune et le GIE de la Venelle, avec prise en charge financière des actes par le demandeur. Celui-ci sollicite la commune de Selongey afin que ces frais d'actes incombent pour moitié à chaque échangiste soit 2 000 € chacun. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les termes de la précédente délibération, et refuse de prendre en charge la moitié des d'actes notariés.

### **4- Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de reconduire une ligne de trésorerie afin d'honorer les factures correspondant aux travaux en cours selon les conditions suivantes identiques

Prêteur : Crédit Mutuel,	Montant : 500 000 €,
Taux: Euribor 3 mois + marge de 1.20 point,	
Commission d'engagement : 500 €,	Aucune commission de non utilisation.

### **5- Subvention de fonctionnement pour le budget annexe - centre d'hébergement**

Le conseil municipal, décide à la majorité, par 14 voix pour et 4 voix contre (opposition), de verser le solde de la subvention d'exploitation au budget annexe « Centre d'hébergement », soit 20 000 €, afin de couvrir les dépenses du second semestre 2017. Il est précisé, qu'un premier versement de 20 000 € a eu lieu en début d'année (CF délibération du 9 février 2017), la ligne budgétaire prévue à cet effet est de 40 000 €.

### **6- Tarifs piscine-écoles extérieures**

Les écoles d'Avot, de Grancey et de Véronnes ont sollicité la commune afin d'utiliser la piscine de Selongey, et de bénéficier de la présence du maître nageur, dans le cadre de leurs activités scolaires, du 1<sup>er</sup> juin au 7 juillet 2017. Des créneaux ont donc été réservés pour les CM1 CM2 de ces écoles, à hauteur d'1 séance par semaine. Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le tarif de ces mises à disposition à 1€50 par élève et par séance.

### **7- Projet d'échange entre la commune et la société SEB – précisions**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de délibération, qui précise la délibération du 9 novembre 2016 approuvant le projet d'échange entre la commune de Selongey et la société SEB.

M. ALBERT spécifie qu'il n'est pas utile de parler de « soulte » puisque la Société SEB n'accorde aucun avantage à la commune de Selongey, ( réserve de la vérification des estimations des domaines).

### **8- Cession de terrain**

Le conseil municipal décide, à la majorité, par 14 voix pour et 4 voix contre (opposition) de céder un terrain à bâtir cadastré section F N°1901, d'une surface de 3 164 m<sup>2</sup>, au prix de 5 € HT soit 6 € TTC, à la SAS NT.GA représentée par Mr Ansquer GAEL et Mr Nicolas TRAVET.

Les acquéreurs ont pour projet d'y construire un bâtiment d'entreprise comprenant 3 cellules commerciales dont une boulangerie industrielle.

M. LOUET et Mme VIEILLARD interroge la majorité sur les actions menées pour les commerces de centre ville. De plus, M. MICHAUD rappelle que la pâtisserie installée place de Halles a réalisé certains investissements.

M BAVARD précise que la commune est intervenue afin de favoriser de déplacement de la pâtisserie au centre ville, et le développement de la zone commerciale est également à prendre en compte.

## 9- Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer la convention présentée. Celle-ci a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

## 10- Annulation de dettes (à huis clos)

## 11- Informations diverses et questions des conseillers

A/ Les personnes concernées par le jumelage ont reçu un courrier les informant de son annulation, le maire étant dans l'incapacité de faire le déplacement.

M. MICHAUD regrette que la commission jumelage n'ait pas été consultée.

B/ M. BAVARD fait un point d'information sur les différents travaux (route d'Is Sur Tille et Foyer communal)

C/ M. DUCHAMP, rend compte du dernier conseil d'administration du collège, avec un effectif de 265 élèves annoncés, 3 classes par niveau, et le départ du proviseur.

Il précise que la réforme des rythmes scolaires aura une conséquence sur notre organisation.

Il annonce le programme de la fête de la musique qui aura lieu au collège avec un spectacle musical abordable pour les enfants, et apéro concert, à partir de 18h.

Il indique que la médiathèque accueille 283 lecteurs de plus en 2017, l'inauguration de coup de conte, s'y déroulera le 14 septembre prochain.

D/Me GRAFF informe le conseil de la suppression d'une classe de primaire alors que le nombre se maintient à 193.

E / A la demande de M. ALBERT, M. BRUNOT explique que rien n'est prévu pour la signalétique de la maison médicale. Toutefois, les agents techniques doivent déposer les panneaux du centre de soin, de la bibliothèque, et du trésor public.

La séance est levée à 22h10

La secrétaire de Séance

Annick NIPORTE



Serge BAVARD

1<sup>ER</sup> adjoint